



BULLETIN D'INFORMATION

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Du Lundi 13 mai 2024

Renouvellement de contrats et conventions

Contrat de maintenance logiciel cimetièrre :

Le conseil a validé le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel « cimetièrre » à compter du 1^{er} avril 2024 pour 3 ans. La dépense annuelle est de 187.20 € TTC.

Convention de participation aux frais d'utilisation du stade par le collège Louis Merle :

Le conseil a acté le montant des contributions du Département pour 2022/2023 à hauteur de 739.20 €.

Convention SIGIL :

La contribution syndicale annuelle de 700€ a été acceptée ainsi que le renouvellement de la convention permettant de bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS, pour une durée de 5 ans.

Convention stationnement Circobus :

Madame Anne Charlotte MARY, artiste et pédagogue du cirque, est autorisée à stationner son véhicule Circobus gratuitement au Lac des Effres pendant 2 jours en août 2024. Elle pourra ainsi proposer deux ateliers de cirque en extérieur ouverts à tous.

Prime pouvoir d'achat

L'assemblée attribue aux agents municipaux une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

Ilot de la Charmille

Devis non reçus, décision ajournée.

Etude sur l'îlot de la Vendée

La collectivité a commandé une étude de faisabilité (financée par la Banque des Territoires) sur la requalification des deux parcelles bâties sises 9 à 13 rue de la Vendée.

Le cabinet Audicé a été retenu pour cette étude. Le diagnostic a été présenté et afin de poursuivre les travaux les élus ont retenu deux scénarii pour affiner les chiffrages :

- Un scénario de réhabilitation des bâtiments existants combiné à la construction de nouveaux logements.

- Un scénario de démolition totale de l'îlot et reconstruction à neuf de logements.

Cession à l'euro des pédalos au camping

Les élus ont décidé d'intégrer à l'acte de vente de la piscine, le matériel dont la collectivité n'aura plus l'utilité (robot de nettoyage, bâche, baignoires, extincteurs, défibrillateur...) à titre gratuit. De plus, le conseil municipal cède à 1.00 € les deux pédalos Starlac de 4 places acquis en 2018.

Refacturation matériaux à l'association de pêche

La commune va réaliser la construction d'un ponton de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite sur les berges du Lac des Effres. L'association de pêche peut obtenir des subventions de la fédération pour la construction de ce ponton à la condition que la collectivité lui facture l'achat des matériaux.

Le conseil décide donc de facturer à l'association de pêche de Secondigny l'achat des matériaux à hauteur de 500 €.

Exonération de la taxe foncière communale pour la Maison de santé

Le conseil choisit d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les locaux appartenant à une collectivité territoriale occupés à titre onéreux par une maison de santé.

Il est précisé que chaque collectivité ne peut exonérer que pour sa part, et que la communauté de communes Parthenay-Gâtine n'a, à ce jour, pas adopté une telle délibération.

Travaux et chantiers en cours

Maison de santé : la réception des travaux a été effectuée le 30 avril 2024 et l'arrêté d'ouverture à compter du 07 mai est officiel. Il reste encore quelques détails à régler.

Complexe sportif : Vic Ouest présentera au prochain conseil l'étude de faisabilité du complexe.

Commune nouvelle : les restitutions des 1^{ère} réunions ont été effectuées par le cabinet d'étude.

Plan collège 2050 : aucune offre d'achat officielle du terrain d'entraînement n'a été reçue à ce jour, mais une cession à l'euro est envisagée.

Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par
Jany PÉRONNET.

Mise en page :

A. FONTENEAU

Imprimé par nos soins

Mairie :

 1, place de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY

 05 49 63 70 15

 mairie@secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :
Lundi 09 septembre 2024 à 20h



Inscription cantine scolaire :

Pour les retardataires qui ne se sont pas présentés aux permanences et pour les nouveaux arrivants, le dossier complet d'inscription à la cantine scolaire pour 2024/2025 est à rapporter au secrétariat de mairie

avant le 23 aout 2024



BULLETIN D'INFORMATION

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Du Lundi 10 juin 2024

Restitution de l'étude de faisabilité du complexe sportif

En 2023, le conseil municipal a décidé de faire appel à un prestataire pour étudier l'aménagement du complexe sportif situé rue du stade en lieu et place de l'actuel terrain de football. L'objectif étant de connaître la faisabilité technique (configuration la mieux adaptée à sa destination) et financière du projet. Le cabinet d'étude VIC OUEST a été retenu pour réaliser cette prestation et est venu présenter au conseil le scénario qui intègre les éléments suivants :

- 1 terrain de football à 11 homologué de 105 x 68 ml en gazon synthétique
- 1 terrain de football à 8 de 55 x 70 ml en gazon synthétique
- 1 terrain de tennis extérieur
- 1 terrain de basket (3 x 3)
- Un terrain multisports (12 x 24 ml)
- 2 couloirs de course (piste d'athlétisme)
- 1 tribune de 150 places
- 1 club house (tennis)
- Le traitement de la zone périphérique au niveau du stationnement et les cheminements piétons en provenance du bourg et rejoignant le quartier scolaire.

Le coût global du projet est estimé à 3 112 200 € HT.

Le maire conclut les échanges en indiquant que les prochaines séances de conseil municipal seront destinées aux débats (précisions à apporter à l'étude, volonté politique, phasage etc.) et décision finale sur la poursuite ou l'abandon du projet.

Cession de parcelles au conseil départemental

La commune a reçu un courrier officiel de la présidente du conseil départemental, proposant à la commune de céder, à titre gratuit, les terrains communaux situés à la Braudière, afin d'y construire le futur collège d'excellence accueillant un internat. Elle sollicite aussi une servitude sur le terrain de l'atelier communal afin d'y créer un chemin d'accès au futur projet (pour les livraisons). Le conseil donne une suite favorable à ces propositions au vu de l'intérêt général et de l'enjeu du projet contribuant au dynamisme et au rayonnement de Secondigny sur son territoire.

Commune nouvelle : répartition financière de la phase n°2

La commune d'Azay-sur-Thouet ayant décidé de se retirer du projet de commune nouvelle, elle ne participera pas aux échanges de la phase n°2. Par conséquent, le conseil accepte de revoir la répartition financière des frais d'étude de la phase n°2 qui portera le montant total de l'étude à 6 567.86 € pour la commune de Secondigny.

Maison d'assistantes maternelles : choix de l'assistant à maîtrise d'œuvre

A la suite de l'acquisition de l'ensemble immobilier du 6q rue des Cordiers, il convient de lancer le chiffrage et la réalisation des travaux d'aménagement. L'architecte Luc Cogny, qui s'était positionné sur le projet initial ne souhaite pas poursuivre sur cette mission. Le conseil confie donc à l'entreprise BT CONSEIL de Bressuire la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 000 € TTC pour la phase de « relevés » puis les honoraires de 12 % HT du montant HT des travaux facturés.

Subventions aux associations

Le conseil a attribué les subventions 2024 aux associations :

Associations	Vote 2024
Amicale des Donneurs de sang	220,00 €
Amitié Coopération Solidarité Elavagnon	425,00 €
Anim'Secondigny	1 250,00 €
APE La Charmille	18 € / élève
APEL Ste Marie / St Jo	18 € / élève
COS du personnel communal	1 000,00 €
Courants d'Airs (musique)	800,00 €
Croqueurs de pommes	140,00 €
EREA	18 € / élève
Familles Rurales - Galipette	285,00 €
FSE Collège Louis Merle	40 € / élève
Gardon Gâtinais - AAPPMA de Secondigny	1 200,00 €
Gâti-Foot Jeunes	3 600,00 €
Gâti-Foot Séniors	1 800,00 €
Gymnastique volontaire	300,00 €
Histoire et Patrimoine	665,00 €
Mém'Pas Mal	150,00 €
PART'AGE à l'accueil de jour	900,00 €
Ping-Pong Club de Secondigny	1 000,00 €
Pomm'Expo	6 530,00 €
Sportive St Jo	240,00 €
Tennis club de Secondigny	1 700,00 €
UNSS Louis Merle	240,00 €
Corps Accords (Danse Modern'Jazz)	300,00 €
Forêt Vivante Secondigny	500,00 €

Infos :



Transport Solidaire

Vous avez besoin d'être transporté pour vos déplacements ?

Bénéficiez du Transport Solidaire, pour un tarif de 0,37 € / km

Bénévole ou bénéficiaire, pour plus de renseignements contactez le référent :

☎ : 05 49 63 12 62

@ : activ.seniors79@gmail.com



Activ'Seniors propose des activités pour les personnes de plus de 60 ans, autonomes et retraitées.



Les après-midis du lundi au jeudi de 14h30 à 16h30

Activité proposée à partir de 2.50 €

☎ : 05 49 63 12 62

@ : activ.seniors79@gmail.com

Vote des tarifs communaux

L'ensemble des tarifs ont été revus :

MARCHE FERMIER	Tarif 2025
Droits de place (au Mètre linéaire)	2,00 €
Forfait d'électricité	3,50 €
Forfait exceptionnel	7,00 €

CAMIONS AMBULANTS	Tarif 2025
Droits de place (outillage)	70,00 €
Droits de place (food-truck) par jour	8,00 €

FORAINS – DROITS DE PLACE	Tarif 2024
Auto tampon	130,00 €
Bonbons confiseries	65,00 €
Cirque	70,00 €
Grues (machine à pince)	40,00 €
Loterie	65,00 €
Manèges adultes	130,00 €
Manèges enfants	100,00 €
Mini Auto tampon	65,00 €
Pêche aux canards	40,00 €
Stand de tir	65,00 €
Stands de jeux	65,00 €
Stationnement temporaire sur parkings (ex : caravanes forains)	60,00 €

*Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2024

FRAIS DE CHENIL	Tarif 2025
Hébergement des animaux au chenil	30,00 €

CONCESSIONS CIMETIERE	Tarif 2025
Fosse de 2 m ² - 30 ans	50,00 €
Fosse de 2 m ² - 50 ans	70,00 €
Columbarium - 15 ans	270,00 €
Columbarium - 30 ans	345,00 €
Columbarium - 50 ans	500,00 €
Cavurne 1 m ² - 30 ans	240,00 €
Cavurne 1 m ² - 50 ans	340,00 €

VENTE DE BOIS	Tarif 2025
Bois à faire - le stère	20,00 €
Bois fait à emporter - le stère	60,00 €

CANTINE SCOLAIRE	2024 - 2025
Repas élève maternelle	3,80 €
Repas élève primaire	4,00 €
Repas occasionnels	5,00 €

Les tarifs de locations des salles communales ont été revus à la hausse pour 2025. L'augmentation est de l'ordre de 5 à 15 €.

Vous pouvez les consulter dans le hall d'entrée de la mairie.

CCPG : avenant à la convention relative au service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Cette convention fixe les règles et les tarifs d'instruction des autorisations d'urbanisme traités par la communauté de communes Parthenay-Gâtine. L'avenant intègre notamment la création d'un tarif annuel d'adhésion au service pour chacune des communes membres de 0,70 € / habitant. Les élus valident cet avenant.

CCPG : convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition des matériels informatiques

Afin d'optimiser les ressources, diminuer les coûts et obtenir les meilleurs prix d'achat des matériels informatiques et de reprographie, la communauté de communes de Parthenay-Gâtine constitue un groupement de commandes permettant la passation d'un marché public dans l'objectif de répondre aux besoins de plusieurs collectivités. Les élus décident d'adhérer à ce groupement de commande.

Ilot de la Charmille

Le conseil décide de lancer les travaux de démolition du bâtiment sis 3 rue de la charmille. Les élus confient au maire la charge de retenir le prestataire le mieux-disant pour la démolition complète des bâtiments, le renforcement du mur de soutènement, la maçonnerie et l'enduit sur les murs des bâtiments mitoyens et le reprofilage de l'espace en vue d'accueillir un espace vert.

Motion de soutien aux communes d'Amailloux et Chiché

Le conseil municipal a voté une motion de soutien aux communes d'Amailloux et de Chiché qui sont victimes de nuisances olfactives émanant du centre d'enfouissement de déchets ménagers implanté à Amailloux et géré par la société SUEZ RV.

Travaux et chantiers en cours

Station verte : les panneaux sont installés aux entrées de bourg.

Ombrières : pas de travaux pendant 2 mois dû au temps de séchage des piliers qui viennent d'être coulés. Reprise du chantier en août.

Commune nouvelle : réunion pour restitution de la phase n°2 prévue le 19/06/2024 à 20 h à Allonne en présence de tous les conseillers. A la suite une réunion publique est prévue le 09/07/2024 à Alauna à 19 h 30.

Elections législatives : suite aux résultats des élections européennes et à l'annonce du président de la république de dissoudre l'assemblée nationale le 09/06/2024 des élections législatives seront organisées les 30/06 et 07/07/2024.

Infos :



Permis de conduire :

Votre permis de conduire pliant 3 volets « rose cartonné » est valable jusqu'au 19 janvier 2033. Vous pouvez cependant demander son remplacement dès maintenant par le nouveau modèle au format carte de crédit. Cela pourrait notamment vous éviter d'être confronté, à l'approche de l'échéance, à un engorgement des services dédiés à cette tâche.

Démarches :

Vous devez en faire la demande en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Vous devez transmettre au format numérique :

- un justificatif d'identité ;
- un justificatif de domicile ;
- une photo-signature numérique
- le permis « rose cartonné » à remplacer
- si nécessaire, un formulaire Cerfa d'avis médical lorsque votre titre de conduite l'exige.

La démarche est gratuite, si on excepte les frais engagés pour réaliser la photo d'identité.

Pour vous aider :

Les agents France Services sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous aider dans vos démarches.



CCPG : convention du service commun « Maintenance informatique de la Direction du Système d'Information »

Cette convention a pour objet de confier au service commun « maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » de la CCPG, la maintenance des réseaux et matériels informatiques de ses adhérents. Le conseil approuve donc les termes de l'avenant n°2 pour le renouvellement de cette convention pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Renouvellement de mise à disposition de Licence IV

Le conseil accepte de renouveler la convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons, auprès du restaurant « Les Terrasses du Lac » à Secondigny. L'assemblée précise que la convention est établie jusqu'en 2034 date de renouvellement du permis d'exploiter du gérant. La redevance annuelle de location est revue à 120 €.

Redevance d'occupation temporaire du domaine public

Le camping du Moulin des Effres a manifesté son intérêt d'occuper et d'utiliser le domaine public « en vue d'une exploitation économique », et plus précisément le ponton du Lac, le mini-golf et le terrain de Tennis situés au Lac des Effres.

Le conseil municipal fixe donc le montant de la redevance d'occupation temporaire et privative du domaine public comme suit :

- 50 € pour l'occupation du Minigolf ;
- 50 € pour l'occupation du terrain de tennis ;
- 50 € pour l'occupation d'un ponton du lac pour amarrage des pédalos ;

L'assemblée précise qu'un avis sera publié jusqu'au 30 juillet afin d'informer les potentiels concurrents de l'intention de délivrer une autorisation d'occupation temporaire. Le maire est ensuite chargé de la procédure de sélection, puis de délivrer l'autorisation d'occupation temporaire et privative du domaine public prenant la forme d'une convention.

Déclassement de terrains communaux de l'usage public

Le conseil décide de désaffecter de l'usage du public une partie de la parcelle AD0125 pour environ 150 m² située ZAC de Bellevue et de la parcelle AC202 pour environ 125 m² située rue du Poitou. Ces terrains sont déjà inscrits dans le domaine privé communal et feront prochainement l'objet d'une vente.

Demande subventions

En juin 2023, nous avons reçu un courrier de la CCPG, nous indiquant que les structures de jeux vétustes seraient retirées des cours d'école et ne seraient pas remplacées. Ce courrier invitait les communes et les associations de parents d'élèves à faire elles-mêmes l'acquisition de jeux de cours. Pourtant la compétence scolaire appartient bien à la CCPG. Néanmoins, la commune de Secondigny a décidé d'investir pour ses enfants et a validé l'achat d'une structure destinée à l'école maternelle de la Charmille pour 10 454.40 €. La commission scolaire a proposé aux communes environnantes de participer à cet achat sous forme de subvention. Les communes de Pougne-Hérissou et Le Retail ont répondu favorablement pour une participation respective de 300 € et 635 €. Par ailleurs, l'APE la Charmille a souhaité participer à hauteur de 583 €.

Ilot de la Vendée

Un point sur la première partie de l'étude de faisabilité de l'îlot de la Vendée a été fait en séance avec la présentation technique et financière de deux scénarii (réhabilitation et démolition).

Travaux et chantiers en cours

Maison de santé : la signalétique interne et externe est à l'étude.

Maison d'assistantes maternelles : une première esquisse a été présentée, des détails sont à revoir.

Parcours santé : l'installation est en cours.

Infos :



Fermeture estivale :

En raison des congés annuels, les services de la poste et France services seront perturbés au mois d'août.

L'agence sera totalement fermée du **19 au 24 août 2024**

Vous pourrez vous adresser aux agences de **l'Absie et Champdeniers.**



Recensement 2025 :

Le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population de la France. L'Insee fournit ainsi des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques (<https://www.insee.fr/>)

Pour Secondigny, il aura lieu en janvier-février 2025.

La commune recherche des agents recenseurs. Une annonce sera prochainement publiée sur le site www.emploi-territorial.fr mais vous pouvez d'ores et déjà vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie (Cv et Lettre de motivation).